

Malgré son éloignement des grands centres ce canton s'est colonisé rapidement; les premiers colons établis sur le rang VIII, les Messieurs Richard, Moreau, Prince, Ayotte, ont maintenant de belles étendues de terre en culture, où ils font de splendides récoltes.

Dans les rangs I, II et III, le long du lac des Quinze, le terrain est généralement de bonne qualité, et pour peu que ce territoire soit habité par de véritables colons une nouvelle paroisse pourra y être établie avant longtemps.

CANTON LAPERRIÈRE.

C'est un nouveau canton situé au sud du canton Laverlochère, et à l'est du canton Fabre. Les perspectives pour la colonisation dans ce canton ne sont pas très brillantes. Les seuls lots propres à la culture seraient ceux des rangs I, II et III depuis le No. 1 jusqu'au No. 45. Cette partie du canton Laperrière est dépendante de la paroisse de Saint-Placide, dans le canton Laverlochère, et quelques bons colons établis sur ce territoire contribueraient grandement au développement de cette paroisse.



Canton Latulipe. Enfants fréquentant l'école du village.

CANTON GABOURY.

Ce canton qui vient d'être ouvert à la colonisation est situé au sud du canton Latulipe, et à l'est du canton Laverlochère. Il y a dans ce canton un beau morceau de terre propre à la culture, dans les rangs I et II, de chaque côté de la rivière Fraser; quelques-uns des lots de ces rangs sont déjà sous billet de location; il est à désirer que les colons qui ont demandé ces lots, et ceux qui iront les rejoindre, s'établissent aussitôt que possible, afin d'augmenter la population de la future paroisse de Latulipe.

CANTON BABY.

Ce canton est situé au sud et à l'est de la rivière des Quinze, et du lac du même nom. Il renferme peu de terrain propre à la colonisation.